Image not found or type unknown

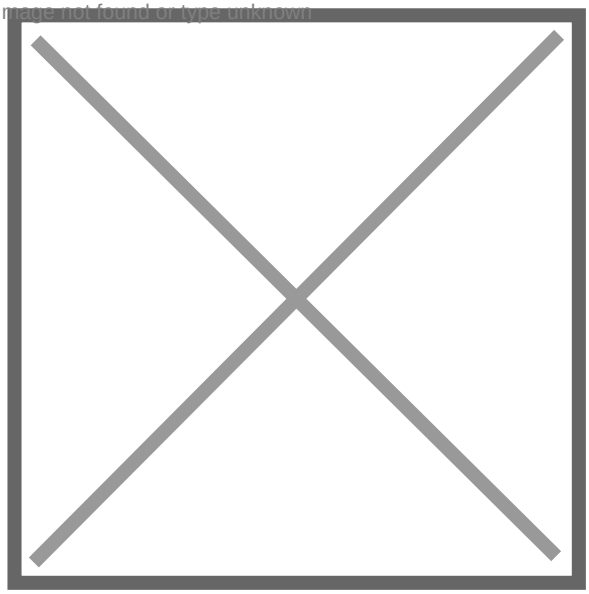

Urgent conseil tribunal "se presenter sans avocat"

Par **polpol**, le **08/03/2010** à **13:04**

Bonjour,
voila je fait un resumé de la situation:
je suis separé de la mere de mon enfant ,un garcon de 4 ans depuis le 05/01/2009 ,nous somme en garde partagée (accord commun fait devant un mediateur),mais certaine chose m'ont été raportée par des amis et membre de la famille sur les conditions dans lesquelles vie mon fils chez sa mère.A la suite de ca j'ai été voir une assitante sociale et nous avons donc fait une enquete sociale ,elle a commencé au mois de octobre ou novembre 2009.Nous avons été convoqué plusieurs fois et a ce jour il n'y a toujours pas de résultat!
En meme temps que l'enquete sociale j'ai aussi deposé une requete au tribunal pour obtenir la garde de mon fils ,mais je comptais sur le compte rendu de l'enquete sociale.
Jeudi 11 mars j'ai une audiance au tribunal devant le JAF ,je comptais me presenter sans avocat car normalement j'aurais du avoir le compte rendu de l'enquete sociale.
Donc ma question est :qu'est ce que je risque si je me presente sans avocat?
dois je attendre le compte rendu de l'enquete et faire reporter l'audiance?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés